

Réveillez vous !

Autrefois le « chasse chien » était un messenger chargé d'annoncer les nouvelles dans les fermes. Il se munissait d'un bâton pour éviter de se faire mordre par le molosse qui pouvait garder les lieux.

JUN
2025

Périodique gratuit édité par le groupe local de Générations Futures des Hautes-Pyrénées.
Et publié chaque fois que ses auteurs en auront le courage et l'envie !



CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ?*

Duplomb dans l'aile de la nature

* Concernant les pesticides



En voulant « faciliter » la vie des agriculteurs conventionnels, c'est à dire ceux qui emploient les gros matériels et le plus grand nombre de produits nocifs pour la nature, (pesticides et engrais), Monsieur le sénateur Laurent Duplomb, ancien président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de Haute-Loire, fait fi des enjeux sanitaires, écologiques et climatiques.

Malgré des sondages qui montrent que la très grande majorité de la population souhaite la sortie des pesticides. (1)

Malgré une lettre ouverte signée par plus de 1000 médecins et scientifiques qui s'opposent à cette loi écocide. (2)

Et alors qu'une enquête BVA réalisée auprès de 600 agriculteurs montre que 62% d'entre eux estiment que la transition écologique est une nécessité ! (3)

► Accès restreint aux pesticides ?

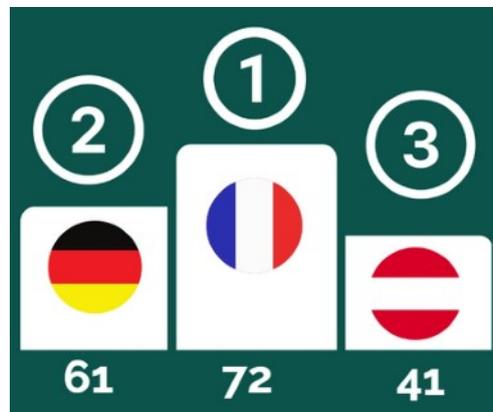
Contrairement au message largement diffusé sur les ondes radio et les chaînes de télévision par Monsieur Arnaud Rousseau, le patron de la FNSEA, la France offre un très large accès aux produits phytosanitaires. Ainsi, nos agriculteurs peuvent faire leur marché parmi 296 substances actives. En Europe, seule l'Italie propose un catalogue plus fourni !

pesticides « stricto sensu » et non les molécules dites « synergistes » (4), notre pays monte sur la plus haute marche du podium avec 257 pesticides devant l'Italie et l'Espagne.



Nombre de substances autorisées non « synergistes » en France, Italie Espagne (doc GF)

Notons aussi que la France est aussi le plus laxiste en matière de dérogation. Particulièrement en ré-autorisant depuis plusieurs années l'acétamipride, cet insecticide néonicotinoïde tueur d'abeilles, afin de « protéger » les cultures de betteraves sucrières et de noisettes. Sauver des filières pour en tuer une autre. Les apiculteurs apprécieront !



Nombre de dérogations accordées en France, Allemagne et Italie (doc GF)

Donc, le message relayé par les principaux syndicats agricoles FNSEA, Jeunes agriculteurs (JA) et Coordination rurale (CR), les politiques de droite et d'extrême droite qui leur sont

plutôt favorables, et même par certains « journalistes », est un mensonge destiné à faire passer la pilule auprès des électeurs mal informés.

► Écophyto = éco pipeau !

Après le plan Écophyto I, le plan Écophyto II, voici le plan Écophyto II+. Destiné au départ en 2008 à réduire la consommation de pesticides de 50 % en 10 ans, les échecs successifs n'ont fait que démontrer l'inutilité d'un plan non contraignant. Eh oui ! Pour ceux qui ne le savaient pas encore, aucune pénalité n'était prévue en cas de non-respect... Mesure issue du Grenelle de l'environnement initié sous la présidence de Nicolas Sarkozy en 2007, le plan Écophyto I ou Écophyto 2018 devait atteindre ses objectifs en... 2018.

Constatant l'échec et voyant que l'objectif ne pouvait être atteint, le plan Écophyto II, publié le 26 octobre 2015, reportait l'échéance à 2025. On y est ! Sans aucune évolution réelle. Mais ce n'est pas fini. Voilà après les plans Écophyto II+ puis Écophyto 2030 ! Et voici ce que l'on peut lire dans un communiqué de presse sur le site du ministère de l'Agriculture daté du 06 mai 2024.



Agir · Mobiliser · Accélérer

On aime l'humour au ministère de l'Agriculture...

La stratégie Écophyto 2030 dévoilée aujourd'hui traduit la triple ambition de la France en matière agricole : Préserver la santé publique et celle de l'environnement dans une logique « Une seule santé » ; Soutenir les performances économique et environnementale des exploitations ; Maintenir un haut niveau de protection des cultures par une adaptation



Nombre de substances autorisées en Italie, France et Espagne (doc GF)

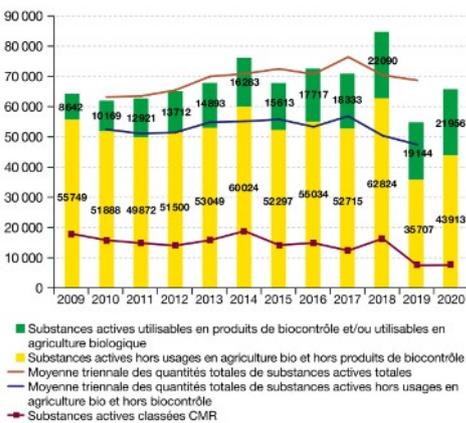
Et si l'on ne retient que les substances

1- S Londage IFOP/GF d'avril 2025 2- <https://www.medecinsdumonde.org/tribune/lettre-ouverte-limpact-des-pesticides-nest-plus-a-prouver/> 3- <https://www.bva-xsight.com/wp-content/uploads/2024/02/Nourrir-Terra-Nova-Parlons-Climat-Enquetes-agriculteurs-Fevrier-2024.pdf> 4- Synergisme : interaction entre deux substances ou entités produit un effet total plus grand que la somme de leurs effets individuels.

des techniques utilisées. Avec cette stratégie, la France poursuit son objectif d'une réduction de 50% de l'utilisation et des risques globaux des produits phytosanitaires, tout en se plaçant dans le respect d'un principe : « pas d'interdiction sans solution ».

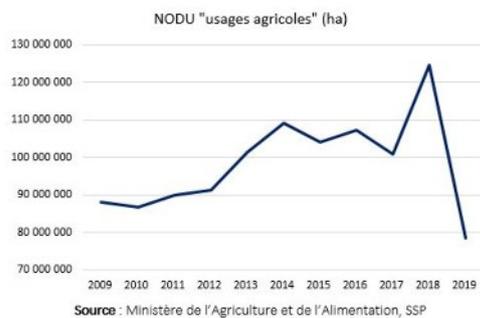
On peut constater que certains points ont peut-être été respectés, « soutenir les performances économiques », « maintenir un haut niveau de protection des cultures » et « pas d'interdiction sans solution ». Quant à la diminution de 50 % des produits phytos... Va t-on attendre 2030 pour juger ?

Graphique 1 : évolution des quantités totales de substances actives par type d'usages
En tonnes



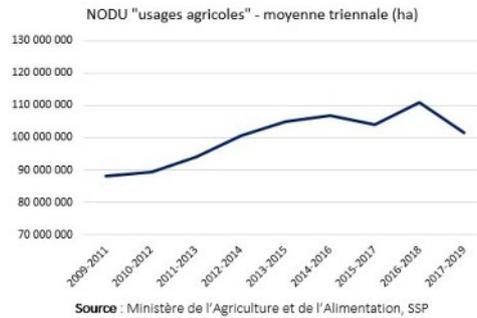
Notons qu'en février 2024, cédant à la pression des mouvements agricoles, le premier ministre Gabriel Attal annonçait la suspension de ce plan. Courage fuyons !

► NODU or not NODU ?



Calculé à partir des données de vente des distributeurs de produits phytopharmaceutiques, le NODU correspond à un nombre de traitements « moyens » appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures, à l'échelle nationale. Il s'affranchit des substitutions de substances actives par de nouvelles substances efficaces à plus faible dose puisque, pour chaque substance, la quantité appliquée est rapportée à une dose unité (DU) qui lui est propre. Ainsi, rapporté à la surface agricole utile (SAU), le NODU permet de déterminer le nombre moyen de traitements par hectare. Telle est la

définition de ce terme visible sur le site du ministère. Et si en 2019 on constate une baisse très sensible du nombre de traitements, les moyennes triennales de la courbe ci-dessous tempèrent ce sentiment. En effet, les variations climatiques, et donc le nombre de traitements, peuvent se traduire par une forte évolution des courbes dans un sens ou dans un autre.



Mais comme ce mode de calcul « ne convenait pas », le ministère de l'Agriculture proposa de changer l'ancien indicateur pour faire baisser artificiellement les valeurs. C'est bien connu, on peut casser le thermomètre pour faire baisser la température. Le NODU est donc remplacé par le HRI, l'indicateur européen de risque harmonisé (Harmonized Risk Indicator). Ce qui satisfait les syndicats agricoles FNSEA, JA et CR mais pas les ONG de défense de la nature. Problème.

Comme elles le dénoncent, le HRI, ne reflète pas correctement les baisses d'utilisation des substances actives faiblement dosées (mais pas faiblement toxiques), même si elles ont des effets négatifs sur l'environnement ou la santé. Cet indicateur prend en compte la toxicité des substances en leur affectant des coefficients de pondération (5). Coefficients qui ne reflètent pas vraiment leur nocivité. Dans une entrevue à Libération, le directeur scientifique de l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), Christian Huygue, estime que « Le choix des coefficients et du nombre de catégories ne se fonde sur aucun argument scientifique et s'avère être un choix politique ». Étonnant ?

Prenant comme prétexte fallacieux la nécessité de respecter une harmonisation européenne, le premier ministre Gabriel Attal justifiait sa décision en sous-entendant une réglementation de l'UE contraignante. Que nenni ! Si l'indicateur HRI a bien été adopté en 2019 au niveau européen, il ne l'a pas été à titre réglementaire. Pourquoi ou pour qui a-t-on délaissé l'indicateur NODU ? La réponse

est comme la soi-disant contrainte, sous-entendue...

► Les conséquences sanitaires

À l'heure où la toxicité des pesticides ne fait plus guère de doute, le gouvernement, le ministère de l'Agriculture, les syndicats agricoles et les partis politiques favorables à ces lois et règlements prennent une lourde responsabilité vis à vis des générations futures. Maintes études prouvent depuis longtemps la relation entre pesticides et développement de nombre de cancers. (6) Chez les agriculteurs eux-même, chez les populations vivant à proximité des cultures traitées et chez les enfants exposés in-utero. Suite à l'analyse de 5300 cas, un rapport de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) publié en 2021 signale que « les études sur les cancers de l'enfant permettent de conclure à une présomption forte de lien entre l'exposition aux pesticides de la mère pendant la grossesse ou chez l'enfant et le risque de certains cancers (leucémies et tumeurs du système nerveux central) ». Pas de quoi affoler les populations...

► Conclusion

Comme très souvent, les gouvernements successifs orientent leur politique environnementale en fonction de la puissance des lobbies agricoles, des syndicats et des industriels de l'agrochimie, au détriment de la santé des citoyens et des conséquences sur la biodiversité. Au dépens aussi des conséquences économiques ! Selon une étude, le coût social et sanitaire des externalités négatives causées par les pesticides pourrait s'élever à 8,2 milliards d'euros par an ! (7) Payées par qui ? Les responsables, fabricants et pollueurs ? Macache ! La collectivité bien sûr ! À l'heure où Monsieur François Bayrou cherche à réaliser des économies pour composer le prochain budget du pays, voici une proposition. Stop à la loi Duplomb ! Stop à l'influence des lobbies ! Et oui à une politique environnementale de réduction des pesticides et de protection de la nature !

Et, lors d'une émission de télévision dont il a le secret, toute honte bue, notre cher Président de la République pourra enfin affirmer : « Ce quinquennat sera écologique ou ne sera pas. » (8) On peut toujours rêver...

Adhérez à Générations Futures
<https://www.generations-futures.fr/agir/devenir-adherent/>
 Relais local 65
 tarbes@generations-futures.fr

5- 1, 8, 16 et 64 selon la dangerosité 6- Cancer de la prostate, lymphomes non hodgkiniens ou myélomes. 7- Le Monde : Les « coûts cachés » des pesticides 8- Emmanuel Macron lors de la dernière campagne présidentielle.